



INFOS FLASH - UR09

Union Régionale d'Art Photographique Midi-Pyrénées

contact : presur09@federation-photo.fr

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé

Concours régional audiovisuel 2026

A Toulouse salle Nougaro

L'Aérophotoclub de Toulouse organise cette compétition le **17 Janvier 2026 à 9h30**, à la Salle Nougaro 20 chemin Garric à Toulouse. **ATTENTION : CHANGEMENT d'HORAIRE**

L'URAPMIP remercie Manuel Biabiany, président de l'Aérophotoclub et son équipe pour l'organisation de cette journée.

La date limite d'inscription est fixée au **10 Janvier 2026 à minuit**.

Pour vous inscrire :

Faites-le en ligne sur le site de la fédération :

Vous remplissez et envoyez informatiquement la **fiche d'identification** (une par montage)

téléchargeable sur le site de la FPF : <http://copain.federation-photo.fr>

Envoyez une copie au commissaire régional par courriel

Puis envoyez votre-vos montages au format **MP4** par internet via les sites gratuits spécialisés (de préférence: <https://www.wetransfer.com/> ou <https://www.grosfichiers.com> Ou par la poste sur un CD à Cathy Bendichou (voir adresses ci-dessous) avant le 10/01/26

Coordonnées du Commissaire régional AV

Catherine BENDICHOU

16 bis Avenue du Portillon 31110 Saint Mamet cathy.bendichou@yahoo.fr

ou catherine.bendichou@ur09.federation-photo.fr 0619470211

- Je vous invite à consulter le livret des compétitions FPF 2026 en ligne :

<https://federation-photo.fr/competitions-livret/>

Pour faciliter la mise en place du jury, il est indispensable que les auteurs informent le commissaire régional par courriel de leur participation et donnent le titre de leur réalisation au plus vite et, en tout cas, **avant le 10 janvier 2026**. En effet, je vous rappelle qu'aucun membre du jury ne doit faire partie d'un club dont un adhérent participe à la compétition, ce qui limite les possibilités...

Le concours régional est ouvert à tous les auteurs régionaux, y compris les non fédérés, cependant les non fédérés ne pourront pas se qualifier pour le National 2

- Un non-fédéré pourra participer aux concours régionaux pendant deux années, même non consécutives et même s'il change de club. S'il souhaite continuer à participer aux concours au-delà de cette période, il devra prendre sa carte fédérale.
- La participation reste gratuite la première année et sera de 20 € la deuxième année ; il n'y aura pas de prix mais un diplôme pour le lauréat non fédéré s'il fait partie des lauréats
Ces compétitions sont totalement ouvertes aux clubs et aux auteurs à jour de leur cotisation fédérale respective avant la date limite d'inscription d'une compétition.

Le commissaire régional et moi-même restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Commissaire Cathy Benichou

Gisèle Peyrot Chevry
Présidente de l'UR09

<http://ur09.federation-photo.fr/> - <http://federation-photo.fr/>

Page Facebook : UR 09 - Union Régionale d'Art Photographique Midi Pyrénées - FPF

Connectez-vous régulièrement sur le site de l'UR pour rester informé